

Juvisy-sur-Orge - Athis-Mons

# Des dizaines d'habitations victimes de fissures

**L**E « TITANIC ». C'est la comparaison qui vient à l'esprit d'Olivier quand il parle de sa maison. En 2008, avec sa femme, Estelle, il achète un pavillon de l'impasse Castex à Juvisy. Un an passe, sans problème. Jusqu'au jour où des fentes, larges de plusieurs centimètres, endommagent leurs façades. « Nous avons commencé à nous inquiéter en juillet lorsque nous ne pouvions plus ouvrir deux de nos fenêtres », raconte Estelle. Car, à l'intérieur aussi, des fissures parcourent les murs, du plâtre tombe des plafonds, les lattes du parquet s'écartent.

## Une centaine de cas au total

Face à l'ampleur des dégâts, le couple crée en décembre l'association les Juvisiens sinistrés. Soixante dossiers de plainte ont été déposés à la mairie. La commune voisine d'Athis-Mons recense vingt-deux alertes de riverains. Soit près d'une centaine de cas au total. Catastrophe naturelle ? La mairie de Juvisy n'en doute pas. « Nous avons mené des expertises. La pluviométrie est catastrophique depuis quelques années. Les sols s'assèchent, l'argile se rétracte et les fondations des maisons en souffrent », rapporte Pierre Tessier, adjoint au maire PS chargé de l'urbanisme et de l'accessibilité. L'opposition demande de considérer une autre hypothèse. « Des immeubles ont été construits dans l'avenue de la République et l'avenue d'Estienne-d'Orves. A cette occasion, les nappes phréatiques auraient été excessivement pompées, oppose Frédéric Rose, conseiller municipal



**IMPASSE CASTEX, JUVISY-SUR-ORGE, LUNDI.** La maison d'Estelle et Olivier est parcourue par de larges fentes depuis 2009. La ville de Juvisy a demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle. (L.P./M.D.)

UMP. Nous voulons que la lumière soit faite. Nous demandons donc un moratoire des permis de construire pour cette zone et la venue d'un expert indépendant de la mairie. »

Par précaution, la municipalité a modifié le permis de construire d'un des projets immobiliers prévus sur le secteur : un seul sous-sol de parking sera bâti au lieu de deux. « Mais nous avons sollicité un bureau d'études pour creuser cette piste et les résultats montrent que le pompage de ces

nappes ne peut pas avoir d'incidences directes », rétorque Pierre Tessier. Les mairies d'Athis-Mons et de Juvisy ont déposé des demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture. Juvisy devrait obtenir une réponse la semaine prochaine. « Nous espérons que nous serons classés en état de catastrophe naturelle avant cet été. Sinon, comment allons-nous retrouver notre maison ? » s'inquiètent Estelle et Olivier.

MARIE D'ORNELLAS

## Des sinistrés de 2003 toujours pas indemnisés

**L** RESTE encore une cinquantaine de propriétaires en souffrance dans l'Essonne. Ces victimes de la sécheresse de 2003 n'ont pas été indemnisées car leur ville n'a pas été classée en catastrophe naturelle. « Toutes les villes auraient dû être reconnues, mais le problème c'est que ce n'était pas possible pour les assurances, c'est juste une histoire de gros sous », s'emporte Christine Desmond, présidente de l'Association essonnoise des victimes de la sécheresse.

Le rapport des sénateurs rendu en octobre 2009 n'a pas été suivi d'effet. Il préconise pourtant d'utiliser les fonds de l'Etat pour indemniser tous les propriétaires qui n'ont pas obtenu gain de cause ou qui n'ont pas reçu suffisamment d'argent. « Mais la question n'a toujours pas été à l'ordre du jour au sénat, continue Christine Desmond. C'est incompréhensible. Des gens sont en dépression et ne peuvent plus vivre normalement. »

F.L.